



INSCRIPTION EN 1^{ère} GENERALE OU TECHNOLOGIQUE 2023-2024



NOM : Prénom :

Classe d'origine année 2022-2023 :

Redoublant de 2^{nde} : OUI NON Redoublant de 1^{ère} : OUI NON

LVA : LVB :

LVC : HAND FEMININ ** OUI NON

Mon enfant a bénéficié d'un aménagement de scolarité et/ou d'un aménagement d'examen

Si oui, lequel : PAI PPS PAP PPRE Autre :

✓ **Inscription en 1^{ère} TECHNOLOGIQUE :** ST2S STMG

Vous pouvez compléter votre formation en choisissant un enseignement facultatif et/ou un enseignement optionnel.

Enseignements optionnels *:

- Théâtre
- EPS
- Musique
- Histoire des arts
- Langue des signes française **

Enseignements facultatifs *:

- Section Européenne Anglais (2h) **
- Section Européenne Espagnol (2h) **
- LVC Chinois**

✓ **Inscription en 1^{ère} GENERALE**

Choisissez les 3 spécialités que vous allez suivre cette année :

- HIDA : Histoire des ARTS
- HGGSP : Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques
- HLP : Humanité, Littérature et Philosophie
- LLCE Anglais
- LLCE Anglais Monde Contemporain
- LLCE Espagnol
- LLCE Italien
- SES : Sciences Economiques et Sociale
- Mathématiques
- Physique-Chimie
- SVT : Sciences de la Vie et de la Terre
- NSI : Numérique et Sciences Informatiques

Vous pouvez éventuellement choisir un Enseignement optionnel* et/ou un enseignement facultatif* :

Enseignements optionnels (un seul choix possible)*

- Latin – Grec **
- LVC Chinois**
- EPS
- Musique
- Théâtre
- Histoire des arts
- Langue des signes française **

Enseignements facultatifs* (un seul choix possible)

- Section Européenne Anglais (2h) **
- Section Européenne Espagnol (2h) **
- Atelier Sciences Politiques

Signature du responsable légal 1 :

Signature du responsable légal 2 :

Signature de l'élève :

*ATTENTION : l'inscription aux enseignements optionnels est déterminée par les contraintes d'emploi du temps et d'effectif.

** si débuté en seconde

DROIT A L'IMAGE Autorisation individuelle année scolaire 2023-2024

Je soussigné(e) : nom prénom responsable légal de l'élève :

Autorise le lycée Bonaparte : A utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies ou images vidéo réalisées au sein ou en dehors de l'établissement au cours d'activités sportives, culturelles ou scientifiques représentant l'élève ci-dessus nommé. Ainsi qu'à exploiter ces prises de vues, en partie ou totalité, uniquement à des fins d'enseignement, de recherche, ou de promotion du lycée. Ces clichés pouvant être reproduits pour publication dans une revue ou plaquette de présentation du lycée, lors d'une éventuelle exposition ou diffusion sur le site internet du lycée.

N'autorise pas le lycée Bonaparte et par conséquent je m'engage à ne pas me placer volontairement devant les objectifs des photographes lors des activités proposées par le lycée.

Fait à : le :

Signature du responsable légal 1 :

Signature du responsable légal 2 :

Signature de l'élève :

RESTAURATION SCOLAIRE

Le service de restauration fonctionne sur la base du système de la tarification au repas, avec paiement et réservation préalable obligatoire. Prix du repas : 4€.

Ces opérations seront réalisables, en ligne, **dès le 1^{er} septembre**, à partir d'un Smartphone, d'un PC, via l'espace Numérique de Travail ATRIUM (*Rubrique Service de Restauration → Espace Famille Restauration*).

- Les anciens élèves disposant de leurs codes d'accès à l'ENT ATRIUM, devront obligatoirement procéder au règlement et à la réservation préalable de leurs repas. A défaut, ils ne seront pas autorisés à déjeuner.
- Les nouveaux élèves n'ayant pas encore leurs codes à l'ENT ATRIUM, procéderont au règlement préalable de leur repas au service d'intendance par chèque (libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée Bonaparte) soit en espèces. En revanche, ils seront exemptés de réservation jusqu'à remise de leur code d'accès à l'ENT ATRIUM.

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à consulter le site internet du lycée, rubrique : *le lycée → service de restauration*.

PIECES A FOURNIR

- ✓ **Fiche de dialogue**
- ✓ En cas de famille séparée : jugement de divorce avec décision de la garde légale de l'enfant ou toute attestation de garde
- ✓ Attestation d'assurance (obligatoire pour toute sortie à l'extérieur du lycée)
- ✓ Elève boursier : le RIB fourni pour l'année scolaire 2022-2023 sera réutilisé pour l'année scolaire 2023-2024. En cas de changement de coordonnées bancaires, merci de joindre un nouveau RIB (format IBAN BIC) au nom et prénom du représentant légal demandeur et bénéficiaire de la bourse nationale. Ajouter le nom et le prénom de l'élève concerné.
- ✓ Photocopie du livret de famille, toutes les pages renseignées (parents et enfants)
- ✓ Photocopie de la carte d'identité de l'élève recto verso
- ✓ Facultatif : Fiche d'adhésion à la Maison des Lycéens accompagnée d'un chèque de 7 euros avec le nom de l'élève au dos du chèque
- ✓ Pour les élèves en Première en 2022-2023 : Attestation de recensement pour les élèves de plus de 16 ans